

Comment mettre en œuvre un plan d'action pour la géothermie en 2005 - 2015

Wilfrid Aoustin
Consultant Associé

Paris, le 8 juin 2005

Le renouvellement du cadre juridique de la commande publique est de nature à favoriser de nouvelles opérations

- **La gestion déléguée n'est plus limitée aux seules formes de la concession et de l'affermage**
 - La ressource du service n'est plus nécessairement la redevance payée par les usagers.
 - La DSP est envisageable, si la rémunération du cocontractant est substantiellement assurée par l'exploitation des ouvrages.
- **Le contrat de partenariat**
 - La procédure de négociation d'un tel contrat permet d'aboutir à une solution, technique, juridique et financière plus adaptée.
 - Le contrat de partenariat rompt avec le principe d'intangibilité :
 - le contenu du contrat peut être revu en cours d'exécution ;
 - la rémunération du co-contractant aussi

Résultats d'études de faisabilité (9 sites étudiés)

<i>Hors subventions - K€ HT</i>	<i>Site n° 3</i>	<i>Site n° 4</i>	<i>Site n° 5</i>
Investissement brut	9 557	5 850	11 833
Chiffre d'Affaires ; Coût initial - (CA)	1 880	1 219	1 864
Résultat avant amort. et frais fin. - (EBE)	835	401	705
Résultat net - (RN)	-32	-130	-369
Ratio : Invest. brut / CA cumul	44%	42%	55%
Ratio : RN / CA	-2%	-11%	-20%

EBE > 0 : Gestion courante équilibrée

Invest. / CA cumul : Investissement mesuré au CA sur 20 ans

RN / CA : Résultat final mesuré au CA

EBE = Produits - Charges d'exploitation ;

Résultat net = EBE - amortissements - frais financiers

Economie d'énergie, certificats d'économie d'énergie, aide à l'investissement

	<i>Site n° 3</i>	<i>Site n° 4</i>	<i>Site n° 5</i>
Economie d'énergie - (MWh Pcs)	608 730	490 913	584 141
Valeur point mort du CEE - (cts d'€)	0,06	0,30	0,72
Aide globale mini. des CEE - (K€)	3 044	2 455	2 921
Ratio : Aide / Invest. brut	32%	42%	25%

- **Economies d'énergie = Energie géothermique produite - consommations d'énergie électrique appoint/secours, sur 20 ans, en MWh Pcs, actualisée au taux de 6%**
- **Valeur point mort d'un certificat d'économie d'énergie (CEE) : valeur actualisée des résultats nets sur 20 ans / Economies d'énergie.**
- **Aide globale minimale établie pour 1 CEE = 0,5 ct.**

Résultats y compris subventions tirées des certificats d'économie d'énergie

<i>K€ HT</i>	<i>Site n° 3</i>	<i>Site n° 4</i>	<i>Site n° 5</i>
Investissement net	6 514	3 395	8 912
Chiffre d'affaires	1 880	1 219	1 864
Résultat net	244	92	-104
Ratio Invest. / CA cumul	30%	24%	42%
Ratio RN/CA	13%	8%	-6%
Délai de récupération Invest. - PBR	8 ans	9 ans	-

Deux projets sur trois sont viables (subventions limitées).

Le troisième projet nécessite un supplément d'aide.

Montages juridiques :

Site n° 3 : DSP - Site n° 4 : Opération Privée - Site n° 5 : Contrat de partenariat.

